
RENTRÉE 2023

PROCÉDURE EPI / OUTILLAGES

La Région Nouvelle Aquitaine met en place un dispositif géré par les établissements scolaires pour l'acquisition de matériel et des Équipements de Protection Individuelle (E.P.I) **obligatoires** pour les élèves entrant en section professionnelle (CAP, BAC PRO).

☞ A LA CHARGE DU LYCEE

- Équipements de Protection Individuelle (E.P.I.)

✚ Prise de mesure **OBLIGATOIRE** le :

**Mercredi 05 juillet 2023 au Lycée de la Mer
De 9h00 à 17h00**

Avant la mise à disposition dans l'établissement le jour de la rentrée.

Avant la mise à disposition dans l'établissement le jour de la rentrée.

- Une partie de l'outillage professionnel

☞ A LA CHARGE DES FAMILLES

- Outillages restants **(voir liste au verso)**

✚ **Achat par vos soins** de l'outillage professionnel auprès des distributeurs de votre choix.

Il est à noter qu'**aucune livraison** d'achats d'**outillage personnel** sera possible **dans l'établissement**.

Rappel : l'élève est tenu d'apporter sa tenue professionnelle à chaque cours d'atelier. En cas d'oubli, l'élève ne sera pas admis dans les ateliers et ira en salle de lancement avec un travail.

Le Provisieur

Bertrand LALUQUE



ÉQUIPEMENTS PROFESSIONNELS – Rentrée 2023

- Bac Pro Productions Aquacoles -

- Lycée de la Mer – Gujan-Mestras

☞ A LA CHARGE DU LYCEE - outillage Professionnel (personnel)

- 1 Pantalon
- 1 Veste
- 1 blouse grise en coton
- 1 paire de bottes
- 1 ensemble de pluie (veste/pantalon)

☞ A LA CHARGE DES FAMILLES – obligatoire pour la rentrée

- 1 paire de chaussures de sécurité S3



Cet outillage peut être acheté chez les fournisseurs suivants :

- ☞ Société Baillargeat Pro – ZI – 33260 - La Teste De Buch
- ☞ Le distributeur d'outillage de votre convenance (choisir un milieu de gamme)